



REGLEMENT DE LA RANDONNEE DU CDRS 72

DU 19 MAI 2007

1 – PARCOURS

Le CDRS 72 organise une randonnée le samedi 19 mai 2007. Deux parcours de 20 et de 7 km, sans difficulté, sont proposés.

Lieu de départ: Précigné face parking de la piscine
Regroupement : 14h30 Départ : 15h00

2- ENCADREMENT

Pour chacun des deux parcours:

- un véhicule de tête,
- un véhicule balai,
- deux motos,
- des patineurs munis de téléphones portables et de talkie-walkie.

3- REGLEMENT

Participation

L'inscription est gratuite.

La randonnée est ouverte aux non licenciés et licenciés de plus de 16 ans.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants de moins de 18 ans.

Le casque est obligatoire et les protections sont fortement conseillées.

Ravitaillement

En ce qui concerne la grande boucle, un ravitaillement est prévu à mi-parcours sur la commune de la Chapelle d'Aligné et un autre au retour à Précigné.

Pour la petite boucle, un ravitaillement est prévu au retour à Précigné.

Sécurité

La sécurité est assurée par des commissaires en voitures, motos et en rollers.

Règle de conduite sur le parcours

Obligation de respecter les consignes de l'équipe d'encadrement de l'organisation.

Obligation de respecter le code de la route et de rester sur la voie de circulation de droite.

Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la randonnée pour des raisons de sécurité (mauvaises conditions météorologiques...).